

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Création d'un sentier de découverte de la forêt (Commune d'Ayn) - Lancement étude et demandes de financement**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 23 mai 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h00**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** que le col du Banchet qui constitue un site structurant pour les activités de pleine nature (Randonnée, Trail, escalade, parapente, vélo/VTT...) et une porte d'entrée du Parc naturel Régional de Chartreuse et qu'il est notamment constaté une fréquentation régulière et croissante du site et de la forêt communale d'Ayn à des fins de loisirs/détente, sans pour autant que ne soit proposé d'offres de découverte /contemplation ; seuls les abords immédiats du col présentant quelques équipements d'accueil installés au fil de l'eau sans réelle cohérence d'aménagement ;

**Dit** que la qualification du site devient aujourd'hui indispensable, liée à la volonté du territoire de développer des offres décalées géographiquement et en termes d'ambiance par rapport au lac.

**Indique** qu'à cet effet, en mars 2024, la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette a lancé une consultation auprès de 5 bureaux d'étude pour la création d'une nouvelle offre touristique au départ du col du Banchet ;

**Explique** que cette consultation concernait la scénarisation d'un sentier sur le thème de « La vie des arbres et de la forêt, & le changement climatique » et que cette mission s'inscrit dans le cadre de la compétence communautaire pour la gestion du réseau de randonnée PDIPR et le développement touristique ;

**Présente** les objectifs du programme :

- Qualifier les abords du col du Banchet par des aménagements d'accueil cohérents,
- (Stationnements, cheminements, toilettes, pique-nique, belvédère, abris, signalétique...),
- Animer/accueillir les visiteurs dans une forêt déjà très fréquentée pour la promenade,
- Vulgariser au grand public des connaissances scientifiques récentes (ex. film doc "Le génie des arbres"),
- Sensibiliser sur les interactions entre la forêt et le changement climatique,
- Voir l'arbre et la forêt autrement, d'éveiller la curiosité,
- Créer une offre de découverte en dehors des abords du lac d'Aiguebelette ;

**Informe** que concernant, sur les 5 bureaux d'études consultés, 4 n'ont pas souhaité proposer d'offre en raison d'un plan de charge trop important : TELOA – ONF – ATEMIA – CAIRN et qu'une seule réponse a été réceptionnée via le groupement FOUCRIER – SERVET – l'Onde paysagiste ;

**Précise** que l'offre pour cette mission / Conception et maîtrise d'œuvre du sentier sur le thème de la forêt, s'élève à 22 794 € TTC correspondant à 36,5 jours.

**Invite** les conseil communautaire dans ce contexte à délibérer pour approuver le lancement d'une étude relative à la conception d'un sentier sur le thème de la forêt (forêt d'Ayn) qui sera réalisée par le groupement FOUCRIER – SERVET – l'Onde paysagiste pour un montant de 22 794 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE le lancement d'une étude relative à la conception d'un sentier sur le thème de la forêt (forêt d'Ayn),

DESIGNE le groupement FOUCRIER – SERVET – l'Onde paysagiste pour réaliser cette étude pour un montant de 22 794€ TTC ;

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre de l'appel à projet « Randonnée » ;

DECIDE de solliciter l'aide de la Région AuRA au titre du dispositif « Montagne » (Eté/Hiver) ;

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec le groupement FOUCRIER – SERVET – l'Onde paysagiste et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

